

MANDAT DE RÉSILIATION DE CONTRAT D'ASSURANCE

Conformément à l'article L113-15-2 du Code des assurances, AMV, votre nouvel assureur, doit effectuer pour votre compte les formalités de résiliation de votre contrat auprès de votre assureur actuel.

Afin de nous permettre d'effectuer ces formalités, vous devez en avoir fait expressément la demande. Nous vous remercions donc de compléter, signer et nous retourner ce document à : **AMV - 33735 Bordeaux Cedex 9.**

Nom de votre assureur/agent/courtier actuel

Adresse

Code Postal Ville

N° de Contrat

Type de contrat (cocher et compléter) :

-  MOTO
-  VOITURE
-  MOTO DE COLLECTION
-  VOITURE DE COLLECTION
-  CAMPING-CAR

Marque

Modèle

Immatriculation



Adresse

Code Postal Ville

Je, soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

confirme souhaiter souscrire un nouveau contrat d'assurance auprès de l'Equité/Generali Belgium et autorise AMV à résilier pour mon compte le contrat cité ci-dessus, souscrit auprès de conformément à l'article L113-15-2 du Code des assurances.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai d'un mois, suivant l'envoi par AMV de la notification de résiliation à mon assureur actuel.

Le

Signature

(précédée de la mention «Lu et approuvé»)